

NATIONS UNIES

Assemblée  générale
CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
63e séance
tenue le
mardi 21 mai 1996
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 63e SÉANCE

Président : M. AMARI (Tunisie)
(Vice-Président)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
1996-1997 (suite)

Engagements de dépenses correspondant à des activités nouvelles (suite)

QUESTIONS DIVERSES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/50/SR.63
10 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

96-80650 (F)



/...

En l'absence de M. Vilchez Asher (Nicaragua), M. Amari (Tunisie),
Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
1996-1997 (suite)

Engagements de dépenses correspondant à des activités nouvelles (suite)
(A/C.5/50/67)

1. Mme INCERA (Costa Rica), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe a pris note du contenu du paragraphe 16 du document A/C.5/50/67, dans lequel le Secrétaire général réitère sa décision d'exécuter intégralement tous les programmes et activités figurant dans le budget-programme approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice 1996-1997. La position du Secrétaire général est conforme aux décisions contenues dans la résolution 50/214, qui stipule clairement que seule l'Assemblée générale est habilitée à apporter des changements aux activités et programmes.

2. Le Groupe des 77 et la Chine ont noté avec inquiétude la grave situation financière de l'Organisation et les difficultés auxquelles le Secrétaire général se heurte, du fait des restrictions budgétaires arrêtées précédemment par l'Assemblée générale, pour faire exécuter les activités nouvelles adoptées.

3. Le Groupe a confirmé à plusieurs reprises l'entière validité du processus budgétaire tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213, et il estime que les dépenses encourues dans ce cadre devraient être prises en compte conformément à la procédure définie dans ladite résolution.

4. L'intervenante prend également note de l'affirmation du Secrétaire général qu'il lui sera impossible de financer les dépenses nouvelles dans la limite des ressources approuvées dans la résolution 50/214 et qu'aucun accord n'a été conclu sur les moyens de couvrir éventuellement ces dépenses. Toutefois, à titre de compromis, le Groupe des 77 et la Chine seraient disposés à appuyer toute décision autorisant le Secrétaire général à engager les montants qu'implique l'exécution des mandats de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), de la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA), du Bureau de vérification des Nations Unies en El Salvador et de la Commission d'enquête pour le Rwanda. Par cette décision, le Secrétaire général serait également prié de présenter, dans son rapport sur l'exécution du budget, le montant des ressources supplémentaires requises compte tenu des possibilités réelles de financement sur la base des crédits existants.

5. M. GELBER (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation se préoccupe tout particulièrement de l'incapacité dans laquelle le Secrétariat prétend se trouver de prendre en charge le coût de plusieurs programmes dans les limites du budget existant, et s'inquiète de ce que cela présume, à savoir que le Secrétaire général ne pourra pas financer divers programmes sans procéder à des mises en recouvrement supplémentaires. Cela semble en effet supposer qu'il n'est pas

/...

possible de rester dans les limites d'une enveloppe budgétaire de 2,608 milliards de dollars pour l'exercice biennal en cours.

6. Le rapport n'examine pas l'option de la rentabilité. Bon nombre d'activités exécutées par le Secrétariat relèvent de mandats explicitement prescrits par les organes délibérants, mais aucun de ces mandats ne précise dans le détail quel doit être le mode d'exécution. La délégation des États-Unis est convaincue que des possibilités existent de gérer les affaires de l'Organisation plus efficacement et à un moindre coût.

7. La délégation des États-Unis entend faire pression en faveur d'une réalisation efficace des activités approuvées. Le Gouvernement américain s'est senti encouragé par les propos du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, qui a déclaré que le Secrétaire général avait l'intention d'exécuter intégralement les activités prescrites, mais qu'il reconnaissait que l'on ne pouvait pas abaisser les coûts tout en réalisant intégralement le programme de travail prévu à l'origine.

8. La délégation des États-Unis estime que le programme de travail prévu initialement doit être réexaminé afin d'identifier les domaines dans lesquels on pourrait améliorer l'efficacité et la rentabilité; on procéderait alors aux ajustements nécessaires, réalisant ainsi des économies de coûts. Les États Membres doivent s'efforcer de déterminer ensemble quels programmes ne servent plus leur objectif initial. La délégation des États-Unis estime que le Secrétaire général est le mieux à même d'identifier ces programmes.

9. L'intervenant propose d'approuver les observations liminaires du rapport du Secrétaire général. On pourrait alors en conclure qu'aux termes de son rapport, le Secrétaire général est convaincu de pouvoir rester dans les limites du budget. S'agissant des programmes auxquels il est fait référence dans le document A/C.5/50/67, l'intervenant estime qu'au prix de modestes efforts, on pourrait trouver les crédits nécessaires à leur financement. De l'avis de son gouvernement, il est inconcevable que l'on ne trouve pas le moyen de dégager ces ressources dans le budget existant.

10. En ces temps d'austérité financière, les États Membres se doivent d'être aussi responsables que possible en matière budgétaire. La délégation des États-Unis continuera d'unir ses efforts à ceux des autres délégations pour identifier et supprimer les activités superflues ou d'un bas rang de priorité. Bien que le Gouvernement américain ne soit pas disposé à approuver la moindre dépense imposant aux États Membres de fournir des ressources supplémentaires, il juge en même temps nécessaire de mettre en train les programmes importants présentés dans le document A/C.5/50/67.

11. Concernant l'action intergouvernementale, la prochaine réunion du Comité du programme et de la coordination devrait permettre aux délégations et au Secrétariat d'isoler les activités superflues et d'un bas rang de priorité.

12. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) appuie la déclaration qui a été faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, mais tient à souligner les inquiétudes de sa délégation quant aux disparités manifestes qui existent entre la teneur même du rapport du Secrétaire général et les observations liminaires qui le précèdent. Le Secrétaire général a déclaré à plusieurs reprises que le coût de certains

programmes ne pouvait pas être couvert dans les limites du budget; or les observations liminaires tendraient à indiquer le contraire. Qui plus est, l'introduction donne à penser que les vues recueillies auprès des États Membres lors de consultations officielles étaient celles auxquelles il serait donné suite. Mais les vues émises lors des réunions officielles ont un caractère purement consultatif et doivent être soumises aux États Membres pour examen et approbation au cours d'une réunion officielle. Il semble que l'on ait donné trop d'importance aux vues de certaines délégations : il faudrait donner le même écho à toutes les vues exprimées lors de réunions officielles, ou ne pas en tenir compte du tout.

13. Le représentant de l'Ouganda espère que l'on ne cherchera pas à s'éloigner des procédures budgétaires qui ont été si soigneusement arrêtées dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale; si tel était le cas, on rendrait l'ensemble du processus budgétaire extrêmement complexe. La délégation ougandaise s'oppose aussi à toute mise en oeuvre sélective de la résolution 41/213, qui doit s'appliquer dans son intégralité ou pas du tout. En tout état de cause, les États Membres ne devraient pas chercher à modifier constamment le budget, ni se lancer dans un débat sans fin pour déterminer ceux des programmes qu'il convient d'épargner et ceux qu'il convient de supprimer. Chaque délégation doit respecter les intérêts politiques des autres.

14. Concernant les programmes cités dans le document A/C.5/50/67, il faudra peut-être trouver des fonds supplémentaires. La délégation ougandaise n'est donc pas en mesure de prendre note de la déclaration liminaire du rapport du Secrétaire général.

15. Mme GOICOCHEA (Cuba) dit que, de l'avis de sa délégation, il faut allouer les ressources supplémentaires demandées par le Secrétaire général. L'Assemblée générale a réaffirmé la validité des mandats des missions en question, ce qui suffit à attester leur importance cruciale. En outre, ces missions ont déjà fait l'objet de compressions budgétaires, et le Secrétaire général a clairement indiqué qu'il ne sera pas en mesure de réaliser les économies supplémentaires requises. La délégation cubaine estime qu'il a pleinement rempli ses engagements vis-à-vis de l'Assemblée générale. L'intervenante approuve aussi les remarques faites par la délégation ougandaise quant à l'écho inégal réservé aux différentes vues exprimées par les États Membres sur l'opportunité de réduire les ressources affectées aux anciens mandats pour en financer de nouveaux, comme indiqué au paragraphe 12 du document A/C.5/50/67. En outre, elle partage l'opinion selon laquelle la résolution 41/213 devrait être appliquée dans son intégralité sur la base d'un consensus. Il est hors de question d'appliquer la résolution de manière sélective, car cela compromettrait à terme la renégociation de l'ensemble de la procédure budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES

16. Le PRÉSIDENT, répondant aux questions soulevées par un certain nombre de délégations, qui jugent souhaitable de disposer d'articles de bureau dans les salles de conférence, dit que la question sera examinée par le Bureau de la Cinquième Commission.

La séance est levée à 16 heures.